

Paris, le 15 janvier 2018

MAIN BASSE DE BERCY SUR LA CDC Se soumettre c'est se démettre !

Par mail adressé aux secrétaires généraux des syndicats représentatifs de la CDC, la direction a transmis le 12 janvier 2018 le courrier de Bruno Le Maire à Eric Lombard, directeur général de la CDC.

Ce courrier, daté du 15 décembre 2017, n'est autre que « la feuille de route » dictée au nouveau DG par le ministre de l'économie et des finances ! La méthode Macron est d'enfreindre les règles de l'Institution en plaçant la CDC sous la tutelle de Bercy.

Ceci est une première à la CDC et une **pratique totalement illégale**, contraire au serment que vient de prêter le nouveau directeur général de la Caisse des dépôts :
« Je jure (...) de défendre l'autonomie de l'établissement et de garantir l'inviolabilité des fonds qui me sont remis en garde ». (Eric Lombard le 8 décembre 2017).

Le ministre s'adresse au directeur de la CDC comme à un de ses subordonnés nommés à la tête de l'un de ses départements ministériels.

Pour le SNUP CDC FSU, ceci est inacceptable ! Sachez, monsieur le ministre, que vous ne dirigez pas la CDC car cet Etablissement Public n'est pas placé sous votre autorité mais qu'au contraire, il est placé « de la manière la plus spéciale sous l'autorité du Parlement et sous le contrôle de sa Commission de surveillance. »

Mais si les questions de « forme » sur la légalité sont importantes, celles de fond, n'en sont que plus inquiétantes.

En effet, cette transmission tardive donne le ton des « directives gouvernementales », alors même que le directeur général n'avait pas voulu les dévoiler lors du Comité Technique du 19 décembre 2017. Le front syndical, vent debout face à l'annonce de la mise en place d'un Comité Social Economique (instance privée) en lieu et place du Comité Technique (instance publique), a certainement freiné Eric Lombard dans ses réponses. Le directeur était visiblement très mal à l'aise face à des organisations unanimes sur le sujet. Il a choisi une diffusion feutrée, un peu comme s'il voulait se dédouaner.

Pour le SNUP CDC FSU l'indignation est de mise.

Etalée sur trois pages, dictée en quatre points, le ministre Le Maire, brosse la commande gouvernementale. C'est bien la destruction de l'Etablissement Public CDC qui est programmée ici, car au bout de la feuille de route de Monsieur Le Maire il n'y a plus qu'une coquille vide.

- **Siphonner les fonds propres de la CDC** en annonçant dans le courrier : « une réforme comptable, un recentrage des secteurs prioritaires, le retour à des règles de prélèvements drastiques au bénéfice de l'Etat et une rénovation de la gouvernance de la CDC. »

- **Diminuer les rémunérations et les effectifs pour les fonctionnaires et les salariés** : « réduire les coûts de fonctionnement de l'ensemble du groupe en maîtrisant la masse salariale », tant sur l'EP (fonctionnaires et privés) que dans les filiales ! où vous mènerez les réorganisations nécessaires » ...
- **Réduire l'activité de la CDC tant sur l'EP que sur les filiales** : l'intervention de la CDC doit se concentrer « sur les domaines où le marché défaille »... exit les filiales qui marchent sur les platebandes du secteur privé, en revanche la CDC va cofinancer les investisseurs privés... mieux que les Partenariat Publics Privés
- **Rationaliser ses interventions et celles des filiales en matière de prêts aux collectivités locales...** au profit de la Poste, de l'Agence pour la cohésion des territoires, de Agence France Entrepreneur et du réseau des préfets de région.

Pas un mot n'est dévolu à l'activité des notaires et de la gestion des retraites.

Face à cette feuille de route, le SNUP CDC FSU agit pour défendre le service public, les personnels et l'Institution.

N'en doutez pas monsieur Lombard : nous serons, avec les personnels, à vos côtés pour défendre l'Etablissement Public !

Ne doutez pas non plus de vous, car certains de vos prédécesseurs ont su, en leur temps, résister aux affres gouvernementales. Ils ont su faire valoir le droit et la justification de l'autonomie de la CDC.

Ce n'est pas l'ex patron de Generali qui devrait manquer d'assurance ?

S'il y a une feuille de route qui doit être fixée pour la CDC c'est bien le parlement qui doit en être l'instigateur.

Le directeur général de la CDC se doit (en l'état actuel du statut de notre établissement) de déchirer cette feuille de route ministérielle ou de démissionner s'il veut rester fidèle à son serment d'investiture.

Pour le bureau national, Annie LEMASSON
Secrétaire générale du SNUP-CDC-FSU
06 08 47 67 81